

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 5 juin 2017 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beaugard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

89-06-2017

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de Roxton (centre communautaire);
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Octroi du contrat pour le pavage et le rechargement du 9^{ème} Rang sur 1500 mètres;
8. Fermeture du bureau municipal pour la fête de la St-Jean-Baptiste et la fête du Canada;
9. Demande de subvention pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018;
10. Inscription au congrès de la FQM;
11. Rémunération du personnel électoral;
12. Projet de loi no. 122 Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017;
13. Liste des comptes;

14. Divers :
 - 14.1. Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby;
 - 14.2. Modification du calendrier des séances;
 - 14.3. Entretien de la pelouse et de l'aménagement paysager;
15. Rapport des comités;
16. Correspondance;
17. Questions de l'assemblée;
18. Levée de l'assemblée.

3. **Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de Roxton (centre communautaire)**

Le rapport financier de la Régie intermunicipale de Roxton en date du 31 décembre 2016 est déposé.

90-06-2017

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1er mai 2017;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

91-06-2017

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

92-06-2017

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé;
- d'autoriser les travaux suivants :

- Remplacer le ponceau dans le 6^{ème} Rang par un ponceau aluminisé de 5 pieds x 3 pieds 60 pieds de long. Qu'un budget de 15 000 \$ soit alloué pour ces travaux;
- Rechargement partiel d'une partie du 5^{ème} Rang (section boisée). Budget alloué : 5 000 \$.

Adoptée

93-06-2017

7. **Octroi du contrat pour le pavage et le rechargement du 9^{ème} Rang sur 1500 mètres**

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres ont été publiées sur le site de SEAO pour des travaux de rechargement et de pavage du 9^{ème} Rang sur 1 500 mètres;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront payés à même les sommes reçues de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 31 mai 2017 à 11h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

- M. Martin Belhumeur, Pavages Maska;
- M. Roger Ricard, Eurovia Québec construction inc.;
- Mme Roxanne Rozon, Sintra inc.;
- M. Jean Beauchesne, WSP Canada inc.;
- Mme Caroline Choquette, d.g. et sec.-très;
- M. Stéphane Beauchemin, maire.

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant (montant incluant les taxes) :

- | | |
|------------------------------|---------------|
| • Pavage Maska inc. | 372 743.74 \$ |
| • Eurovia Québec Const. inc. | 375 168.94 \$ |
| • Sintra inc. | 433 225.90 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire le plus bas conforme est Pavage Maska inc.;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Pavage Maska inc.

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents à intervenir.

Adoptée

- 94-06-2017 8. **Fermeture du bureau municipal pour la fête de la St-Jean-Baptiste et la fête du Canada**
- CONSIDÉRANT QUE la Fête de la St-Jean-Baptiste et la Fête du Canada ont lieu un samedi en 2017 et que tel que prévu par la Loi ces journées sont fériées, chômées et payées et que le bureau municipal est fermé le samedi;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé les lundis 26 juin et 3 juillet 2017.
- Adoptée
-
- 95-06-2017 9. **Demande de subvention pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018**
- Il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par M. Gilles Ducharme
et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux de remplacement du ponceau dans le 6^{ème} Rang.
- Adoptée
-
- 96-06-2017 12. **Projet de loi no. 122 Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017**
- CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n^o 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;
- CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n^o 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;
- CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;
- CONSIDÉRANT que le projet de loi n^o 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;
- CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n^o 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;
- CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par M. François Légaré
et appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers :

De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée

97-06-2017

13. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 220 222.34 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

98-06-2017

14.1 **Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby**

CONSIDÉRANT QUE l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby vient à échéance le 31 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente pour les années 2017 -2022 présente une hausse élevée des coûts;

CONSIDÉRANT QU'en plus de cette hausse le rabais pour le zoo ne sera plus offert;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas renouveler l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby.

Adoptée

99-06-2017

14.2 **Modification du calendrier des séances**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le calendrier des séances du conseil selon les dates suivantes :

La réunion du conseil qui devait avoir lieu le 7 août 2017 est reportée au mardi le 1er août 2017.

La réunion du conseil qui devait avoir lieu le 6 novembre 2017 est reportée au lundi le 13 novembre 2017.

Adoptée

M. Stéphane Beauchemin se retire puisqu'il a un intérêt dans le point suivant.

100-06-2017

14.3 **Entretien de la pelouse et de l'aménagement paysager**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager Josée Rousseau paysagiste pour l'entretien de la pelouse et de l'aménagement paysager. Les tarifs sont les suivants :

Entretien de la pelouse : 25\$/heure
Entretien aménagement paysage : 20\$/heure

Que les frais seront facturés à tous les mois.

Adoptée

M. Stéphane Beauchemin reprend son siège à 20h10.

16. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

101-06-2017

18. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 20.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.